
LA LIMITE INVISIBLE RÉDUITE

Un appel à l'action pour améliorer la stabilité
économique des femmes handicapées
du Canada

MÉMOIRE AU COMITÉ PERMANENT DE LA
CONDITION FÉMININE DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES

KRISTEN SKOV HIRCHAK ET KATHERINE FINELLI VETRO

LE 15 AOÛT 2017

Notre amitié remonte à dix-huit ans. Nous nous sommes rencontrées alors que nous étions des mères célibataires et des étudiantes de niveau postsecondaire, unies par notre vision d'un avenir dans lequel nous, nos filles et tous les Canadiens pourraient vivre. Nous cumulons plus de quatre décennies d'expérience personnelle et professionnelle en matière de santé mentale et de services de développement. L'une de nous vit avec un diagnostic de trouble schizoaffectif (une combinaison de schizophrénie et de trouble bipolaire), et l'autre avec un diagnostic officiel d'autisme. Notre éducation et notre expérience offrent une perspective unique des solutions pour la création d'un plan économique durable destiné à toutes les personnes qui s'identifient comme des femmes au Canada et dont tous les Canadiens tireront finalement parti.

Voilà 100 ans que les femmes ont le droit de voter au Canada, et aujourd'hui nous célébrons un cabinet à parité hommes-femmes : une victoire importante vers un Canada plus équitable. Toutefois, toutes les Canadiennes n'étaient pas représentées il y a un siècle, et nombre d'entre elles sont encore exclues d'une participation significative et d'une intégration dans la société. Au Canada, les personnes vivant avec un handicap n'ont été autorisées à voter qu'en 1993¹. Ce n'est qu'en 2012 que la Cour suprême du Canada a reconnu les personnes handicapées comme des « personnes selon la loi »².

C'est au détriment de tous que nous ignorons les femmes handicapées. En 2012, 3,8 millions de Canadiens ont signalé être handicapés³. Seulement 61,3 % des femmes handicapées faisaient partie de la population active⁴, et leur salaire était moins de la moitié de celui des hommes handicapés⁵. Les personnes handicapées et leurs enfants sont deux fois plus susceptibles de vivre sous le seuil de pauvreté⁶. La plupart des personnes qui s'identifient comme handicapées auront

¹ (Élections Canada 2007)

² (Goar 2012)

³ (Burlock 2017)

⁴ *Ibid.*

⁵ (Emploi et Développement social Canada, 2006)

⁶ (Crawford 2013)

également un problème de santé mentale secondaire⁷, et un Canadien sur deux, qu'il soit handicapé ou non, aura vécu une crise liée à la santé mentale avant d'atteindre la quarantaine⁸.

Selon les estimations, le coût direct des soins de santé mentale s'élève à lui seul à 50 milliards de dollars par an. Ce calcul ne tient pas compte des 6,4 milliards de dollars de perte de productivité et des coûts de renonciation pour les aidants (dont la plupart sont des femmes) de 14,9 milliards de dollars. Le coût annuel des soins en santé mentale au Canada devrait atteindre 80 milliards de dollars d'ici 2021⁹.

L'histoire nous apprend qu'on attend des femmes et des hommes qu'ils existent à l'intérieur d'un système de classification bien défini de « nous contre eux ». L'universalisme et la recherche d'un ensemble de valeurs communes ne sont qu'une tentative à peine voilée de dominer et de subjuguier quiconque ne souscrit pas aux normes eurocentriques qui sont, en vérité, les valeurs d'une petite minorité qui contrôle la plupart des ressources. À moins qu'une personne cadre avec cette vision eurocentrique de ce qui est normal et bien, elle est étiquetée comme étant incapable ou brisée, en besoin d'intervention ou de soins, ou isolée du reste de la société en général.

Cette idéologie a servi à justifier de nombreuses injustices persistantes qui sont la cause d'un traumatisme intergénérationnel, partout sur le continent, depuis la violation de tous les droits liés à l'appartenance sexuelle, les pensionnats indiens, les « rafles des années 1960 », la stérilisation forcée des femmes handicapées et les échecs du cycle institutionnel, jusqu'aux « thérapies de conversion ». Cette attitude paternaliste influence la politique sociale concernant les handicaps et les problématiques féminines. Elle est fondée sur des stéréotypes inexacts et préjudiciables qui sont ensuite perpétués et acceptés par la société dans son ensemble.

⁷ (Organisation mondiale de la santé, 2016)

⁸ (Commission de la santé mentale du Canada, 2017)

⁹ *Ibid.*

L'autodétermination est devenue un problème important à la fois dans les modèles médicaux et sociaux du handicap¹⁰. La consultation principalement des personnes dont les connaissances et l'expérience en matière de handicap sont indirectes, comme les parents, les médecins, les chercheurs, les soignants et d'autres « experts », condamne les personnes handicapées à un rôle de simples spectateurs dans leur propre vie et à l'apparition quasi certaine de problèmes secondaires de santé mentale. C'est cette même attitude paternaliste qui dit « je sais ce qui est le mieux pour vous » et qui rejette l'expertise et l'occasion d'autonomiser les personnes contraintes de vivre avec les conséquences d'intervention souvent désastreuses. Pire, cette attitude nous empêche d'atteindre une participation significative, renforce la conformité et dès lors accroît notre vulnérabilité.

Cet appel à l'action pour le Canada vise à adopter une position de leadership plus ferme sur la scène internationale dans la troisième vague du mouvement des droits civils en vue d'établir la stabilité économique pour tous les Canadiens qui s'identifient comme étant des femmes. La pleine portée des besoins des femmes handicapées est déjà bien documentée, bien établie et dépasse les limites du présent mémoire. Ici, nous identifions quatre grandes priorités qui pourraient immédiatement améliorer les perspectives économiques non seulement des Canadiennes, mais aussi des personnes handicapées du monde entier.

Recommandations

1. Le Canada doit s'engager à une adhésion opportune du Protocole facultatif (à la CDPH) et à soutenir la déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées¹¹. Les personnes handicapées constituent la minorité à la croissance la plus rapide au Canada et dans le monde; des infrastructures doivent être mises en place pour favoriser l'innovation, la durabilité économique et les pratiques exemplaires de leadership en matière de droits de la personne. Selon la Commission canadienne des droits de la personne, près de 50 % des plaintes pour discrimination déposées au Canada concernaient des personnes handicapées¹². L'article 27 de la Déclaration des Nations Unies affirme les droits des personnes handicapées à travailler et à gagner leur vie, interdit la discrimination en matière d'emploi, favorise le travail indépendant, encourage l'embauche et l'accessibilité et demande des mesures d'adaptation dans le milieu de travail¹³.

2. Le Canada doit s'engager à inclure la protection de la sécurité en matière d'emploi pour les femmes handicapées lors de la renégociation de l'ALENA ainsi que le recrutement ciblé de travailleurs étrangers temporaires et qualifiés. Selon le site Web du gouvernement canadien en matière d'accessibilité, environ 411 600 Canadiens handicapés en âge de travailler sont sans emploi, mais leur handicap ne les empêche pas de travailler. Près de la moitié de ces travailleurs potentiels possèdent un diplôme d'études postsecondaires¹⁴. L'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) et les programmes d'immigration à entrée rapide, par exemple, doivent songer aux Canadiens handicapés comme des ressources de main-d'œuvre viables avant d'approuver une EIMT positive et le recrutement d'étrangers.

¹⁰ (Vanmala Hiranandani, 2005)

¹¹ (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2007)

¹² (Commission canadienne des droits de la personne, 2015)

¹³ (Nations Unies, 2007)

3. À l'avenir, le Canada doit financer uniquement les recherches et les traitements qui améliorent les données et le diagnostic en matière de handicap et l'accès au soutien autodirigé qui préserve les droits de tous les citoyens à leur identité et à leur culture. Les recherches et les ressources concernant les personnes handicapées ont été principalement attribuées aux hommes blancs hétérosexuels sur la base du modèle médical occidental du handicap, qui est foncièrement imparfait¹⁵.

4. Le Canada doit investir dans des politiques et des initiatives cibles spécifiques visant l'autonomisation économique des femmes et des filles handicapées. Nous ne réaliserons pas l'Objectif de Nations Unies #Envision2030 à moins que nous agissions maintenant. Par exemple, le Comité de la condition féminine doit demander et fournir plus de fonds pour des projets tels que la campagne « I Am (Wo)man »¹⁶. En 2017, Emploi et Développement social Canada a annoncé la création de nouveaux accords de perfectionnement de la main-d'œuvre qui ne ciblent plus spécifiquement les personnes handicapées, ce qui représente un recul pour notre développement social et économique¹⁷. Le gouvernement fédéral doit affermir son rôle de chef de file dans sa collaboration avec les provinces, les territoires, les associations de perfectionnement professionnel et, surtout, avec la communauté des handicapés du Canada, afin de garantir le financement de programmes visant l'emploi qui mènent à un emploi rémunéré et durable. Des formateurs en milieu de travail et des programmes d'emploi protégé ne mènent pas à une réussite à long terme en matière d'emploi; la plupart des femmes handicapées ne se qualifient pas et celles qui se qualifient ne bénéficient d'aucune amélioration des résultats dans le long terme¹⁸. Les employeurs et les futurs dirigeants doivent être formés en matière d'emploi inclusif, d'obligation de diligence, de prévention des blessures professionnelles en milieu de travail et d'aménagements dans le milieu de travail.

¹⁴ (Emploi et Développement social Canada, 2016)

¹⁵ (Crawford, 2015)

¹⁶ (ONU Femmes, 2015)

¹⁷ (Emploi et Développement social Canada, 2016)

Le taux de chômage parmi les Canadiennes handicapées est de 13,4 %; en comparaison, la moyenne nationale est de 5,6 %. Le taux de chômage parmi les femmes dont le handicap est considéré comme sévère atteint 53,7 %. Les femmes handicapées qui trouvent un emploi gagnent 57 % de moins que les hommes valides¹⁹.

Si les recommandations proposées dans le présent document étaient mises en œuvre et même si 10 % des 13,4 % des Canadiennes handicapées étaient en mesure d'obtenir un emploi durable avec des mesures d'adaptation et gagnaient le salaire médian actuel de 50 888 \$, ces mesures amèneraient environ 1,6 milliard de dollars dans l'économie et permettraient potentiellement à notre économie d'économiser 7,1 milliards de dollars en santé mentale, en productivité et en coûts de renonciation pour les aidants. Ces chiffres sont modestes, sauf pour l'impact sur la qualité de la vie liée à la santé, les économies réalisées pour le système judiciaire et les services d'application de la loi, ainsi que les avantages intergénérationnels qui en résulteraient. L'adoption de ces mesures pourrait être bénéfique pour tous les Canadiens handicapés et faire progresser la sécurité économique de toutes les femmes au Canada.

¹⁸ (Picard, 2015)

¹⁹ (Statistique Canada, 2015)

Ouvrages cités

- Burlock, Amanda. « Les femmes ayant une incapacité ». *Statistique Canada*.
27 mai 2017. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14695-fra.htm>.
- Campbell, Anuradha Dugal et Karen. *Mémoire sur la sécurité économique des femmes au Canada*
Fondation canadienne des femmes, 2017.
- Statistique Canada. *Les personnes avec incapacité et l'emploi* 11 Date de modification :-
27, 2015. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2014001/article/14115-fra.htm>.
- Commission canadienne des droits de la personne « Les personnes handicapées demeurent marginalisées dans la société canadienne, selon la CCDP *Gouvernement du Canada*.
2 décembre 2015 <https://www.canada.ca/fr/commission-droits-personne/nouvelles/2015/12/les-personnes-handicapees-demeurent-marginalisees-dans-la-societe-canadienne-selon-la-ccdp.html>.
- Crasnow, Sharon, Wylie, Alison, Bauchspies, Wenda K. et Potter, Elizabeth. « Feminist Perspectives on Science ». *The Stanford Encyclopedia of Philosophy (Édition été 2015)*. 2015.
<https://plato.stanford.edu/cgi-bin/encyclopedia/archinfo.cgi?entry=feminist-science>.
- Crawford, Cameron. « La pauvreté dans tous ses états : Sources de revenus pour les Canadiens handicapés pauvres ». *Institut de recherche et de développement sur l'intégration et la société*
2013.
<http://www.ccdonline.ca/media/socialpolicy/Income%20Sources%20Report%20IRIS%20CCD.pdf>
- Élections Canada. « Chapitre 4 : L'ère de la Charte, 1982-2006 ». *L'histoire du vote au Canada*
2007.
<http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=his&document=chap4&lang=f>
(accès 2017).
- Emploi et Développement social Canada « Accords en matière de formation avec les provinces et les territoires » *Emploi et Développement social Canada* 6 janvier 2016.
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/accords-formation.html>.
- . « Que signifie un Canada accessible pour vous? » *Gouvernement du Canada*. 22 juin 2016.
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2016/06/que-signifie-un-canada-accessible-pour-vous-.html>.
- Goar, Carol. « Supreme Court ruling gives Canadians with mental disabilities full equality in court ». *Toronto Star*. 14 février 2012.
https://www.google.com/url?q=https://www.thestar.com/opinion/editorialopinion/2012/02/14/supreme_court_ruling_gives_canadians_with_mental_disabilities_full_equality_in_court.html&sa=D&ust=1502802288502000&usg=AFQjCNHgRuKW4DJH9wP2jHqH4ueB9vG8KA.

- Emploi et Développement social Canada « Profil de l'incapacité au Canada en 2006 » *Emploi et Développement social Canada*. 2006.
http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/rhdcc-hrsdc/HS64-11-2010-fra.pdf.
- Commission de la santé mentale du Canada « La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada ». *Commission de la santé mentale du Canada*, 6 mars 2017. La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada ». *Commission de la santé mentale du Canada*.
- Picard, André. « You don't help disabled workers by hiding them ». *The Globe and Mail*. 24 mars 2015.
<https://www.theglobeandmail.com/opinion/you-dont-help-disabled-workers-by-hiding-them/article23584592/>
- ONU Femmes « Empowering and including women and girls with disabilities ». *ONU Femmes* 2 décembre 2015 <http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2015/12/empowering-and-including-women-and-girls-with-disabilities>.
- Nations Unies. « De l'exclusion à l'égalité Réalisation des droits des personnes handicapées ». *Guide à l'usage des parlementaires sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif*. 2007. <http://www.un.org/french/disabilities/docs/handbookfrench.pdf>.
- Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme « Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées ». *Nations Unies*. 2007.
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/OptionalProtocolRightsPersonsWithDisabilities.aspx>.
- Vanmala Hiranandani, Ph.D, M.Phil., MSW. "Towards a Critical Theory of Disability in Social Work." *Critical Social Work Archive Volumes 2005 Volume 6, No. 1*. 2005.
<http://www1.uwindsor.ca/criticalsocialwork/towards-a-critical-theory-of-disability-in-social-work>.
- Organisation mondiale de la santé. *Aide-mémoire - Handicap et santé* Novembre 2016.
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs352/fr/>.